



ÉQUIPE DU QUÉBEC PARA-BADMINTON 2020/2021

Processus de sélection

1. Introduction

Badminton Québec nommera, au sein de l'Équipe du Québec para-badminton 2020-2021, les athlètes présentant les meilleures performances sur les scènes nationales et internationales au cours de la période comprise entre le 1^{er} octobre 2019 et le 15 septembre 2020. L'équipe sera nommée en septembre 2020 pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021.

2. Composition

La Direction des sports et loisirs du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) octroi à la discipline du para-badminton un soutien à 6 athlètes identifiés de niveau Élite, dont 3 athlètes masculins et 3 athlètes féminins.

3. Admissibilité

- Citoyen canadien et domicilié au Québec ;
- Membre en règle de Badminton Québec ;
- Être classifié dans une catégorie admissible, soit WH1, WH2, SL3, SL4, SU5 ou SS6 ;
- Avoir participé au Championnat canadien de para-badminton du 29 janvier au 1^{er} février 2020 à Winnipeg (horaire à être précisé par Badminton Canada) ;
- Avoir participé au Championnat provincial de para-badminton le 25 avril 2020 à Shawinigan;
- Avoir participé au Canada international du 9 au 14 juin 2020 à Ottawa.

4. Critères de sélection

Seront sélectionnés les athlètes présentant les meilleurs résultats selon les critères suivants :

- Rang au classement mondial en date du 16 septembre 2020;
- Performances au championnat canadien 2020 ;
- Performances au championnat provincial 2020 ;
- Niveau d'engagement de l'athlète par l'évaluation de son plan d'entraînement et de compétitions pour la saison 2020-2021. À cette fin, un formulaire sera transmis aux athlètes admissibles en août 2020.

5. Reconnaissance de niveau Excellence

Pour tout athlète membre de l'Équipe canadienne ou rencontrant les critères, Badminton Québec soumettra, à la Direction des sports et loisirs du MEES, une demande de reconnaissance de niveau Excellence.

6. Blessure

Les athlètes identifiés Élite ou Excellence entre le 1/10/2019 et le 30/09/2020 qui ont subi une blessure qui ne leur permettra pas de rencontrer les critères de sélection de l'Équipe du Québec peuvent interjeter appel. La demande d'appel doit comprendre : une description du contexte (date, lieu) où est survenue la blessure, un rapport médical détaillé permettant d'apprécier la gravité de la blessure, le protocole de traitement et la date prévue du retour à la compétition. L'appel doit être déclaré à Badminton Québec dans les sept (7) jours suivant la blessure. La documentation doit être transmise à Badminton Québec au plus tard le 10 septembre 2020.

7. Annonce de la sélection

Une communication écrite, par courrier électronique, sera transmise en septembre 2020 à tous les athlètes admissibles.

8. Procédure d'appel

Les athlètes qui désirent en appeler de la décision concernant la sélection de l'Équipe du Québec para-badminton 2020-2021, doivent transmettre un courriel au plus tard trois (3) jours suivant l'annonce de la sélection. Cette communication doit expliquer les motifs pour lesquels vous contestez la sélection en présentant un argumentaire basé sur le présent processus de sélection.

Pour informations : Chantal Brouillard, directrice générale
chantal.brouillard@badmintonquebec.com
514.252.3066